

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau, du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables et du Comité. Ce recueil n°40 concerne celles du Comité syndical des 24 mars, 12 juin et 10 novembre 2018 ainsi que les délibérations du Bureau syndical et du Conseil d'exploitation des 25 juin, 24 septembre et 26 novembre 2018.

Ce recueil doit être tenu à disposition du public. Le public en est informé par voie d'affichage.

**COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 24 MARS 2018**
**DELIBERATION N°1 - Comptes de gestion 2017 du budget principal et de ses 6 budgets annexes**

Le Comité syndical déclare que les comptes de gestion relatifs au budget principal et à ses 6 budgets annexes « Conseil », « Prestations de services », « Chaufferie de Scey-sur-Saône », « Chaufferie de Gy », « Chaufferie de Marnay » et « Chaufferie de Vesoul » dressés pour l'exercice 2017 par le receveur syndical, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N° 2 - Compte administratif du budget principal de 2017**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget principal 2017 qui présente un excédent de 7 308 768.74€ et qui peut se résumer comme suit :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	16 662 988.43 €
	Recettes	16 459 043.91 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	5 044 763.12 €
	Recettes	12 557 476.38 €

(1) y compris la reprise des résultats 2016

**DELIBERATION N° 3 - Compte administratif du budget annexe "Conseil" de 2017**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Conseil" 2017 qui présente un résultat global de clôture nul et qui peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT	Réalisations (1)
Dépenses	21 383.46 €
Recettes	21 383.46 €

(1) y compris la reprise des résultats 2016

**DELIBERATION N° 4 - Compte administratif du budget annexe "Prestations de services" de 2017**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Prestations de services" 2017 qui présente un résultat global de clôture nul et qui peut se résumer comme suit :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	0.01 €
	Recettes	0.01 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	32 021.97 €
	Recettes	32 021.97 €

(1) y compris la reprise des résultats 2016

**DELIBERATION N° 5 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Scey-sur-Saône » de 2017**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Scey-sur-Saône » 2017 qui présente un excédent global de clôture de 7 572.64 € et qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	64 491.41 €
	Recettes	72 064.05 €
EXPLOITATION	Dépenses	145 060.89 €
	Recettes	145 060.89 €

(1) y compris la reprise des résultats 2016

**DELIBERATION N°6 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Gy » de 2017**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Gy » 2017 qui présente un excédent global de clôture de 29 136.97 € et qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	406 783.19 €
	Recettes	442 805.92 €
EXPLOITATION	Dépenses	77 789.56 €
	Recettes	70 903.80 €

(1) y compris la reprise des résultats 2016

**DELIBERATION N° 7 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Marnay » de 2017**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Marnay » 2017 qui présente excédent global de clôture de 6 484.96 € qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 088 002.39 €
	Recettes	1 094 487.35 €
EXPLOITATION	Dépenses	150 904.90 €
	Recettes	150 904.90 €

(1) y compris la reprise des résultats 2016

**DELIBERATION N° 8 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Vesoul » de 2017**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Vesoul » 2017 qui présente excédent global de clôture nul et qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations
INVESTISSEMENT	Dépenses	0 €
	Recettes	0 €
EXPLOITATION	Dépenses	0 €
	Recettes	0 €

**DELIBERATION N° 9 - Reprise des résultats 2017 du budget principal et des budgets annexes**

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice du budget principal et des budgets annexes de 2017 comme suit :

Budget	Résultats		Propositions d'affectations				
	Fonctionnement ou exploitation	Investissement	Couverture des besoins de financement en investissement	Reprise en excédent de fonctionnement ou d'exploitation	Reprise en déficit de fonctionnement ou d'exploitation	Reprise en l'excédent d'investissement	Reprise en déficit d'investissement
Principal	7 512 713,26€	- 203 944,52 €	203 944,52 €	7 308 768,74€	/	/	203 944,52 €
Conseil	0	0	/	/	/	/	/
Prestations de services	0	0	/	/	/	/	/
Chaufferie de Scey	0 €	7 572,64 €	/	/	/	7 572,64 €	/
Chaufferie de Gy	- 6 885,76 €	36 022,73 €	/	/	6 885,76 €	36 022,73 €	/
Chaufferie de Marnay	0 €	6 484,96 €	/	/	/	6 484,96 €	/
Chaufferie Vesoul	0 €	0 €	/	/	/	/	/

**DELIBERATION N° 10 - Budget primitif principal 2018**

Le Comité syndical adopte, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif principal 2018 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	318 350.00	013	Atténuation de charges	13 000.00
012	Charges de personnel	753 200.00	70	Produits des services	94 605.00
65	Autres Charges de gestion courante	98 800.00	73	Impôts et taxes	3 300 000.00
67	Charges exceptionnelles	551 000.00	75	Autres produits de gestion courante	1 326 588.00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	7 000.00	77	Produits exceptionnels	643 412.00
023	Virement à la section d'investissement	4 852 500.00	042	Opérations d'ordre entre section	2 835 000.00
042	Opérations d'ordre entre sections	4 262 000.00	002	Résultat reporté	7 308 768.74
Total section		10 842 850.00	Total section		15 521 373.74

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
020	Immobilisations incorporelles	35 000.00	10	Dotations fonds divers réserves	1 500.00
204	Subventions d'équipements versées	3 450 000.00	13	Subventions d'investissement	4 350 000.00
21	Immobilisations corporelles	70 000.00	23	Immobilisations en cours	26 000.00
23	Immobilisations en cours	7 907 000.00	1068	Excédent de fonctionnement	203 944.52
013	Subvention d'investissement	20 000.00	27	Autres Immobilisations financières	1 300 000.00
027	Autres immobilisations financières	100 000.00	021	Virement de la section de fonctionnement	4 852 500.00
020	Dépenses imprévues	15 000.00	040	Opérations d'ordre entre sections	4 262 000.00
040	Opérations d'ordre entre sections	2 835 000.00	041	Opérations patrimoniales	1 300 000.00
041	Opérations patrimoniales	1 300 000.00			
001	Solde reporté	203 944.52			
Total section		19 795 944.52	Total section		19 795 944.52

Il précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2019 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2018 si nécessaire avant le vote du budget 2019.

#### **DELIBERATION N° 11 - Budget primitif annexe « Conseil » 2018**

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe « Conseil » 2018 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après, et précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
012	Charges de personnel	17 605.00	013	Atténuation de charges	40 000.00
65	Autres charges gestion courante	26 588.00	74	Dotations et participations	4 193.00
Total section		44 193.00	Total section		44 193.00

#### **PAS D'INVESTISSEMENT**

#### **DELIBERATION N° 12 - Budget primitif annexe « Prestations de services » 2018**

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe « Prestations de services » 2018, précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	600.00	70	Vente prestations de services	35 000.00
67	Charges exceptionnelles	52 700.00	77	Produits exceptionnels	18 300.00
Total section		53 300.00	Total section		53 300.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
041	Dotations fonds divers réserves	1.00	041	Opération pour compte de Tiers	1.00
Total section		1.00	Total section		1.00

#### **DELIBERATION N° 13 - Budget primitif annexe 2018 de la Chaufferie de Scey-Sur-Saône**

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2018 de la Chaufferie de Scey-sur-Saône précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2019 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2018, si nécessaire avant le vote du budget de 2019, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	75 400.00	70	Ventes produits	113 447.00
012	Charges de personnel	8 747.00	042	Opérations d'ordre entre sections	18 000.00
66	Charges financières	5 80000.00			
022	Dépenses imprévues	5 700.00			
042	Opérations d'ordre entre sections	35 800.00			
Total section		131 447.00	Total section		131 447.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
23	Total des opérations d'équipement	35 427.64	23	Immobilisations en cours	23 555.00
16	Remboursement d'emprunts	13 500.00	040	Opérations d'ordre entre sections	35 800.00
040	Opérations d'ordre entre sections	18 000.00	000	Solde positif reporté	7572.64
Total section		66 927.64	Total section		66 927.64

**DELIBERATION N° 14 - Budget primitif annexe 2018 de la Chaufferie de Gy**

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2018 de la Chaufferie de Gy, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2019 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2018, si nécessaire avant le vote du budget de 2019, ci-après :

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>					
<b>Chap.</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>Montant en euros</b>	<b>Chap.</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant en euros</b>
011	Charges à caractère général	32 742.00	70	Vente produits	57 185.76
012	Charges de personnel	2 758.00	042	Opérations d'ordre entre section	3 900.00
66	Charges financières	3 800.00			
022	Dépenses imprévues	2 600.00			
042	Opérations d'ordre entre sections	12 300.00			
002	Résultat reporté	6 885.76			
Total section		61 085.76	Total section		61 085.76
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>Chap.</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>Montant en euros</b>	<b>Chap.</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant en euros</b>
20	Immobilisations incorporelles	2 400.00	13	Subventions d'investissement	1 600.00
23	Immobilisations en cours	26 322.73	040	Opérations d'ordre entre sections	12 300.00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 300.00	001	Résultat reporté	36 022.73
020	Dépenses imprévues	3 000.00			
040	Opérations d'ordre entre sections	3 900.00			
Total section		49 922.73	Total section		49 922.73

**DELIBERATION N° 15 - Budget primitif annexe 2018 de la Chaufferie de Marnay**

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2018 de la Chaufferie de Marnay, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2019 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2018, si nécessaire avant le vote du budget de 2019, ci-après :

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>					
<b>Chap.</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>Montant en euros</b>	<b>Chap.</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant en euros</b>
011	Charges à caractère général	87 400.00	70	Ventes Produits	156 895.00
012	Charges de personnel	12 795.00	042	Opérations d'ordre entre sections	8 900.00
66	Charges financières	9 700.00			
022	Dépenses imprévues	2 000.00			
042	Opérations d'ordre entre section	53 900.00			
Total section		165 795.00	Total section		165 795.00
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>Chap.</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>Montant en euros</b>	<b>Chap.</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant en euros</b>
23	Immobilisations en cours	12 984.96	040	Opérations d'ordre entre sections	53 900.00
16	Emprunt et dettes assimilées	38 500.00	001	Résultat reporté	6 484.96
040	Opérations d'ordre entre section	8 900.00			
Total section		60 384.96	Total section		60 384.96

**DELIBERATION N° 16 - - Budget primitif annexe 2018 de la Chaufferie de Vesoul**

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2018 de la Chaufferie de Vesoul, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2019 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2018, si nécessaire avant le vote du budget de 2019, ci-après :

<b>PAS D'EXPLOITATION</b>					
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>Chap.</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>Montant en euros</b>	<b>Chap.</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant en euros</b>
20	Immobilisations incorporelles	100 000.00	16	Emprunts et dettes assimilées	100 000.00
Total section		100 000.00	Total section		100 000.00

**DELIBERATION N° 17 – Contrat de concession électricité – Engagement des discussions pour un nouveau contrat**

Le Comité syndical approuve le principe d'une négociation avec ENEDIS et EDF en vue de signer un avenant avant le 30 juin 2018, sur la base d'un modèle national, ce qui permettra notamment au SIED70 de conserver les conditions

avantageuses de calcul de la redevance R2 en contrepartie de l'affirmation de sa volonté de conclure avec ENEDIS et EDF un nouveau contrat de concession au plus tard le 1er juillet 2021.

#### COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 12 JUI 2018

##### **DELIBERATION N°1 - Contrat concession de distribution de gaz naturel sur Champagny et Plancher-Bas**

Suite à la délibération n°1 du 12 décembre 2017 approuvant le principe d'une concession sur 30 ans de distribution de gaz naturel en réseau pour les communes du secteur de Champagny, le Comité syndical valide le choix de la société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) comme concessionnaire pour la distribution publique de gaz naturel sur les communes de Champagny et Plancher-Bas. Il approuve la convention de concession pour le service public de gaz naturel, le cahier des charges et ses annexes ainsi que la convention de contribution au financement à intervenir avec Gaz Réseau Distribution France et fixe la participation des communes de Champagny et Plancher-Bas à 50 000€ chacune avec un versement de 50% de cette somme en 2018 et le solde en 2019 au syndicat.

##### **DELIBERATION N°2 - Contrat de concession électricité – Avenant**

L'actuel contrat de concession signé le 30 novembre 1995 avec EDF pour une durée de 30 ans expire à la date du 30/11/2025 mais il peut se voir substituer un nouveau contrat avant cette échéance. Le Comité syndical autorise le Président à signer l'Avenant au contrat de concession (option n°1) précisant les modalités de maintien de l'effet, en matière de redevances de concession, des dispositions du Protocole d'accord du 18 septembre 2013, dénommé « Protocole de Montpellier », jusqu'à la date d'entrée en vigueur du nouveau contrat, et stipulant que le SIED 70 entend parvenir à la conclusion avec Enedis et EDF d'un nouveau contrat avant le 30/06/2021.

Par ailleurs, le Comité syndical autorise le Président à entamer toute discussion utile avec les concessionnaires Enedis et EDF en tenant compte des spécificités de notre territoire.

##### **DELIBERATION N°3 - Décision modificative du budget principal**

Le Comité syndical approuve les propositions présentées par le Président, à savoir :

« Un complément de crédit est nécessaire en dépense d'investissement de 382 500 € correspondant à 50% de la contribution totale que versera le SIED70 à GRDF au titre de sa participation aux travaux de premier établissement du réseau de gaz sur Champagny et Plancher-Bas / L'ouverture ou le complément de crédit en recette d'investissement pour des participations que le SIED70 sera amené à recevoir sur cette opération d'établissement de réseau de gaz ou d'autres opérations sur la concession d'électricité », et adopte les modifications budgétaires en découlant.

#### BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 25 JUI 2018

##### **DELIBERATION N°1 - Programmation des travaux 2018**

Le Bureau syndical valide les troisièmes listes de travaux 2018 ci-après :

###### Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 46 extensions à Abelcourt, Ainvelle, Arc les Gray, Avriigny et Virey, Barre (La), Bouhans les Lure, Cenans, Chargey les Gray, Chariez, Chaux la Lotière, Cirey, Corre, Cugney, Dampierre sur Salon, Frahier et Chatebier, Fretigny et Velloreille, Gevigny Mercey, Lievans, Loulans Verchamp, Magny-Jobert, Marnay, Melisey, Molay, Montagney, Montboillon, Montbozon, Montot, Nantilly, Noidans les Vesoul, Pennesières, Polaincourt Clairefontaine, Quers, Raddon Chapendu, Rigny, Rioz, Roye, Saint-Germain, Thieffrans, Traves, Vainve et Montoille, Vellexon-Queutrey, Villargent, Villers la Ville, Voray sur l'Ognon et Vy les Filain.
- ✚ 12 renforcements à Abelcourt, Anchenoncourt et Chazel, Andelarrot, Chambornay les Pin, Champey, Colombe les Vesoul, Dampierre sur Salon, Fessey (Les), Haut du Them Château Lambert, Igny, Rigny et Savoyeux.
- ✚ 18 aménagements esthétiques à Arc les Gray, Aroz, Clans, Comberjon, Dampierre sur Salon, Frotey les Vesoul, Granges le Bourg, Gray, Lyoffans, Meurcourt, Montagney, Montbozon, Montot, Navenne, Noidans les Vesoul, Pusey, Saulx et Villers sur Saulnot.
- ✚ 2 sécurisations de fils nus à Montagne (La) et Venère.
- ✚ 6 sécurisations de fils nus de faible section à Cendrecourt, Fessey (Les), Fresse, Haut du Them Château Lambert, Montagne (La) et Plancher les Mines.

###### Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 29 extensions à Arc les Gray, Autet, Bucey les Gy, Buthiers, Chaux la Lotière, Corre, Grandecourt, Granges le Bourg, Gray, Larians Munans, Lyoffans, Marnay, Melisey, Meurcourt, Molay, Montagney, Montboillon, Montbozon, Montot, Noidans les Vesoul, Pusey, Rigny, Rioz, Roye, Vallerois Lorioz, Vellexon Queutrey, Villers la Ville, Villers sur Saulnot et Voray sur l'Ognon.
- ✚ 3 renforcements à Faucogney la Mer, Gray et Noidans les Vesoul.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
  - . sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Autrey les Cerre, Boulot, Boulton, Breuches, Dampierre sur Salon, Favorney, Frasné le Château, Grande Résie (la), Marnay, Melisey, Meurcourt, Moffans Vacheresse, Polaincourt Clairefontaine, Port sur Saône, Quers, Vaîte, Velesmes Echevanne, Vellexon Queutrey, Vouhenans, Vyans le Val et Vy les Lure.

. sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Belmont, Montigny les Vesoul, Noidans les Vesoul, Vantoux et Longeville et Vesoul.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

19 opérations à Abelcourt, Arc les Gray, Buthiers, Gevigney Mercey, Granges le Bourg, Gray, Meurcourt, Molay, Montagney, Montboillon, Montbozon, Montot, Noidans les Vesoul, Pusey, Raddon Chapendu, Rioz, Villers sur Saulnot, Voray sur l'Ognon et Vy les Filain.

***DELIBERATION N°2 – Convention tripartite HSN/SICAE/SIED70 – Appuis communs***

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, le Bureau syndical adopte le projet de convention tripartite HSN/SICAE Est/SIED70 proposé par SICAE Est relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électroniques.

***DELIBERATION N°3 – Concession Gaz à Champagney et Plancher-Bas***

Le Bureau syndical décide de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 288 500 € et de la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont pour 300 000 € dans le cadre des travaux de Gaz en réseau permettant de desservir les communes de Champagney et de Plancher-Bas.

***DELIBERATION N°4 – Durées d'amortissement***

Le Bureau syndical arrête les durées d'amortissement suivantes :

- pour les budgets annexes relatifs aux chaufferies du Syndicat, au titre des frais d'études non suivies de réalisation : 5 ans
- pour le budget principal, au titre des travaux d'installation de bornes de recharge et travaux connexes : 15 ans.

***DELIBERATION N°5 – Groupement d'achat d'énergie Gaz***

Le Bureau syndical décide, d'une part, de participer au groupement d'achat de gaz propane en citerne pour les communes de Haute-Saône aux mêmes conditions que pour les achats de gaz naturel et d'électricité, et d'autre part, de participer au groupement d'achat de gaz naturel pour l'ensemble des tarifs (réglementés et non réglementés).

***DELIBERATION N°6 – Partenariat Alliance/Région/ADEME Etat***

Le Bureau syndical émet un avis favorable sur un partenariat avec la Région, l'ADEME et l'Etat dans le cadre de la participation du SIED70 à l'Alliance des Syndicats d'Energie de Bourgogne Franche-Comté, bien que le Président considère que la mise en place d'un Comité technique - chargé d'orienter les projets vers les bons dispositifs d'animation et vers les bons outils de portage et de financement - n'est pas réaliste ni pertinente. Il n'est pas du rôle des syndicats de statuer sur tous les projets de tous les acteurs du territoire régional, une négociation a été engagée à ce sujet avec l'Alliance.

***DELIBERATION N°7 – Hydroélectricité à Pont sur l'Ognon***

Le Bureau syndical considère opportun de poursuivre le projet initié à Pont sur l'Ognon et mandate le Président pour négocier les conditions d'usage du droit d'eau avec le SIBVHO et l'acquisition des parcelles nécessaires à la bonne réalisation de ce projet. Il charge le Président de poursuivre les études d'avant-projet afin de présenter un compte prévisionnel d'exploitation ainsi qu'un montage juridique de l'opération.

***DELIBERATION N°8 – Convention avec le CDG54 pour le RGPD***

Afin de respecter la mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale « RGPD » sur la protection des données, le Bureau syndical autorise le Président à signer la convention de mutualisation avec le CDG54, et désigne le Délégué à la Protection des Données du CDG54 comme étant le Délégué à la Protection des Données du SIED70.

***DELIBERATION N°9 – Créations de postes et suppression d'un poste***

Le Bureau syndical approuve la proposition du Président de créer, à compter du 1er juillet 2018 : 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C, 1 poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet et un poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet, relevant tous les 2 de la catégorie hiérarchique B et 1 poste d'ingénieur territorial hors classe à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A. Il accepte la suppression d'1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet, emploi relevant de la catégorie C.

***DELIBERATION N°10 – Création d'un poste d'adjoint administratif***

Le Bureau syndical de créer un poste d'adjoint administratif pour une durée de travail hebdomadaire de 17.5 heures étant précisé que les conditions de qualification et de régime indemnitaire sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

***DELIBERATION N°1 – Contrats de fournitures et d'exploitation des chaufferies de Gy, Marnay et Scey-sur-Saône***

Les contrats d'approvisionnement des chaufferies (fioul pour Marnay & Scey, plaquettes pour Gy, Marnay & Scey) sont arrivés à terme au 1<sup>er</sup> septembre 2018, une consultation a été lancée afin de conclure de nouveaux marchés pour une durée de 3 ans avec les entreprises : THEVENIN/DUCROT pour le fioul, GIRARD BOIS pour les plaquettes criblées et l'ONF pour les plaquettes non criblées. De même concernant les contrats d'exploitation, il a été décidé de conclure de nouveaux marchés pour une durée de 3 ans + 2 fois un an renouvelable avec un prestataire unique, l'entreprise PALISSOT.

**BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

***DELIBERATION N°1 - Programmation des travaux 2018***

Le Bureau syndical valide les quatrièmes listes de travaux 2018 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- + 23 extensions à Amance, Bay, Chaux la Lotière, Corre, Crevans et la Chapelle les Granges, Dampierre sur Salon, Echenans sous Mont Vaudois, Etuz, Grandvelle le Perrenot, Magny (Les), Mandrevillars, Montigny les Vesoul, Nouvelle les Cromary, Noroy le Bourg, Port sur Saône, Pusey, Rioz, Roye, Sornay, Trésilley, Villers-Pater, Voray sur l'Ognon et Vyans le Val.
- + 12 renforcements à Amance, Athesans Etroitefontaine, Cendrecourt, Clairegoutte, Esprels, Gy, Igny, Montot, Nouvelle les Cromary, Quenoche, Rioz et Semmadon.
- + 6 aménagements esthétiques à Bucey les Gy, Corbenay, Dampierre sur Salon, Maizières, Semmadon et Sornay.
- + 2 sécurisations de fils nus de faible section à Aillevillers et Lyaumont et Raze.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- + 6 extensions à Arc les Gray, Chenebier, Fretigney et Velloreille, Plancher Bas, Rioz et Saulnot.
- + 6 renforcements à Autrey les Gray, Fondremand, Frotey les Vesoul, Pin, La Romaine et Scey sur Saône.
- + des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
  - . sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Bouhans et Feurg, Chassey les Montbozon, Cubry les Favorney, Demangevelle, Fondremand, Froideconche, Mersuay, Motey Besuche, Plainemont, Saint Loup sur Semouse, Saint Sauveur et Vesoul.
  - . sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Autrey les Gray et Bay.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- + 18 opérations à Bucey les Gy, Clans, Corbenay, Corre, Dampierre sur Salon, Euz, Grandvelle et le Perrenot, Magny (les), Maizières, Mandrevillars, Navenne, Nouvelle les Cromary, Noidans les Vesoul, Quenoche, Semmadon, Sornay, Trésilley et Voray sur l'Ognon.

***DELIBERATION N°2 – Appel d'offres et DCE pour les Travaux sur le réseau d'électricité, d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques.***

Les marchés de travaux en cours sur le réseau de distribution publique d'électricité, sur des installations d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques sont issus d'accords-cadres qui expirent à partir du 17 janvier 2019.

Le Bureau syndical décide du lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion de 12 accords-cadres d'une durée de 2 ans renouvelables de 4 périodes d'une année avec une estimation des travaux à réaliser, de 45 000 000 € TTC, pour la période maximale de 6 ans.

Il adopte le dossier de consultation des entreprises composé du règlement de consultation, du cahier des clauses administratives particulières, du cahier des clauses techniques et particulières et du bordereau des prix unitaires du lot 12 (travaux d'un montant supérieur à 100 000 €HT).

***DELIBERATION N°3– Appel d'offres et DCE pour la fourniture de matériel d'éclairage public à caractère esthétique***

L'accord-cadre relatif à la fourniture de matériel d'éclairage public à caractère esthétique arrive à échéance à compter du 8 novembre 2018, le Bureau syndical décide donc du lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion de 2 accords-cadres d'une durée de 2 ans renouvelables de 2 périodes d'une année avec une estimation de 3 000 000 €TTC pour la période maximale de 4 ans.

Il adopte le dossier de consultation des entreprises composé du règlement de consultation, du cahier des clauses administratives particulières et du cahier des clauses techniques particulières.

***DELIBERATION N°4 – Développement de la production d'énergie électrique renouvelable***

Afin de promouvoir la production d'énergie électrique renouvelable sur le territoire de la Haute-Saône et favoriser ainsi le développement de petits projets photovoltaïques, et après que le Président ait présenté les actions que le SIED 70 pourrait apporter, à savoir :

- ✓ Une aide financière à hauteur de 20% du montant HT des travaux dans la limite de 20 000 € HT de travaux (communes où le SIED70 perçoit la TCFE) ramenée à 10% (pour les EPCI et les communes où le SIED70 ne perçoit pas la TCFE).
- ✓ Une intervention en tant que maître d'ouvrage à la demande des communes et des EPCI afin de réaliser des installations de production d'électricité d'origine renouvelable sur leurs bâtiments.

- ✓ Une aide technique gratuite sur la phase opérationnelle.

Le Bureau syndical approuve ces propositions ainsi que la création d'un budget annexe destiné à la production d'électricité énergie renouvelable.

#### ***DELIBERATION N°5 – Installation de production photovoltaïque sur les toitures des chaufferies de Marnay et Scey-sur-Saône***

Le Bureau syndical approuve les 2 projets d'installation de production photovoltaïque sur les toitures de la chaufferie de Marnay sur environ 40 m<sup>2</sup> ainsi que sur la chaufferie de Scey-sur-Saône sur environ 150 m<sup>2</sup>. Le SIED70 interviendra dans le cadre d'un Service Public Industriel et Commercial.

#### ***DELIBERATION N°6 – Participation du SIED70 à la SEM « Côte d'Or Energies »***

Le Président présente la SEM (Société d'Economie Mixte) « Côte d'Or Energies » qui développe différents projets de production d'énergie électrique renouvelable sur la Côte d'Or dont la rentabilité financière est avérée et serait à même d'intervenir sur la Haute-Saône afin d'aider au développement de projets similaires. Le Bureau syndical émet un avis favorable à la participation du SIED 70 à la SEM « Côte d'Or Energies » pour un montant de 100 000 €

#### ***DELIBERATION N°7 – Contrats de fournitures et d'exploitation des chaufferies de Gy, Marnay et Scey-sur-Saône***

Les contrats d'approvisionnement des chaufferies (fioul pour Marnay & Scey, plaquettes pour Gy, Marnay & Scey) sont arrivés à terme au 1<sup>er</sup> septembre 2018, une consultation a été lancée afin de conclure de nouveaux marchés pour une durée de 3 ans avec les entreprises : THEVENIN/DUCROT pour le fioul, GIRARD BOIS pour les plaquettes criblées et l'ONF pour les plaquettes non criblées. De même concernant les contrats d'exploitation, il a été décidé de conclure de nouveaux marchés pour une durée de 3 ans + 2 fois un an renouvelable avec un prestataire unique, l'entreprise PALISSOT.

Le Bureau syndical approuve le choix des entreprises et prend acte de la conclusion des marchés.

### **COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2018**

#### ***DELIBERATION N°1 – Election du secrétaire adjoint***

Suite à la prise de compétence AODE (Autorité organisatrice de la Distribution d'Electricité) par la Communauté de Communes du Val Marnaysien, M. Yannick MULLER, secrétaire adjoint du Bureau syndical n'a pas été reconduit comme délégué du SIED 70. La désignation d'un nouveau secrétaire adjoint a fait l'objet d'un vote au scrutin secret après que 2 candidats se soient présentés : M. Bruno DEGRENAND, délégué de la commune de Montot et M. Lionel VALDENNAIRE, délégué de la commune de Chariez.

M. Lionel VALDENNAIRE a été élu au 2<sup>ème</sup> tour à la majorité absolue avec 159 voix pour 298 suffrages exprimés.

#### ***DELIBERATION N°2 – Création d'un budget annexe « Production électrique renouvelable »***

Lors de sa séance du 24 septembre 2018, le Bureau syndical a mis en place diverses mesures destinées à promouvoir la production électrique d'origine renouvelable et développer ainsi de petits projets photovoltaïques sur les bâtiments communaux ou des EPCI. Le Comité syndical valide donc la création du budget annexe « Production électrique renouvelable », adopte le budget présenté par le Président et accepte par avance le transfert de la compétence « Production distribution d'électricité d'origine non renouvelable » que pourront demander les communes.

#### ***DELIBERATION N°3 – Participation du SIED70 à la SEM « Côte d'Or Energies »***

Le Comité syndical approuve le principe de la participation du SIED 70 à la SEM « Côte d'Or Energies » à hauteur de 100 000 €. Cette SEM (Société d'Economie Mixte) développe différents projets de production d'énergie électrique renouvelable sur la Côte d'Or dont la rentabilité financière est avérée et sera à même d'intervenir sur la Haute-Saône.

#### ***DELIBERATION N°4 – Décision modificative du budget principal 2018***

Le Comité syndical approuve les propositions présentées par le Président, à savoir :

« 1) Un complément de crédit de 9 800 €(financé sur les dépenses imprévues) nécessaire pour faire face à une augmentation des remboursements (trop perçus) des acomptes demandés au démarrage de certains travaux.

2) Un complément de 100 000 €(article 27638) pour le prêt remboursable sur 20 ans au budget annexe production énergie électrique d'origine renouvelable.

3) La diminution de 100 000 €(article 45812) sur les travaux d'éclairage public effectués sous mandat permettant de financer le précédent complément. »

#### ***DELIBERATION N°5 – Décision modificative du budget annexe de la chaufferie de Scey sur Saône 2018***

Le Comité syndical approuve les propositions présentées par le Président, à savoir :

« 1) Un complément de crédit de 140 €et un autre de 91 €(financés sur les dépenses imprévues) nécessaires pour faire face à une sous-évaluation du coût des insertions passées pour le renouvellement des marchés et un retard de paiement sur une facture d'eau.

2) Pour la bonne prise en compte des amortissements, la correction de 2 imputations liées à la construction initiale ce qui induit l'inscription de recettes et de dépenses d'un montant équivalent en investissement (19 822 €aux chapitre 23 et 041). »



## **DELIBERATION N°6 – Décision modificative du budget annexe de la chaufferie de Marnay 2018**

Le Comité syndical approuve les propositions présentées par le Président, à savoir :

- « 1) Un complément de crédit de 7 200 € nécessaire pour faire face à une augmentation de la consommation d'énergie.
- 2) Un complément de crédit de 4 500 € en investissement sur les dotations pour risques et charges, qui nécessite un équilibre en fonctionnement également nécessaire pour couvrir la dépense liée au traitement phonique de la chaufferie.
- 3) Une augmentation de l'estimation de la vente de chaleur afin de couvrir les dépenses engendrées en fonctionnement. »

## **DELIBERATION N° 7 – Orientations budgétaires 2019**

Le Comité syndical émet un avis favorable aux orientations du budget principal 2019 et de ses budgets annexes des chaufferies de Scy-Sur-Saône, Gy, Marnay et Vesoul/Quartier du Montmarin, et du budget annexe « Production électrique renouvelable ». On trouvera ci-dessous un tableau qui précise les dépenses et les recettes envisageables pour 2019 :

Recettes		Dépenses	
TCFE	3 300 000 €	Charges à caractère générales	300 000 €
FACÉ	2 123 000 €	Charges salariales	750 000 €
Concessionnaires	Redevances	Autres charges de la gestion courante	100 000 €
	PCT	Charges exceptionnelles	3 800 000 €
	A8	Travaux TTC électricité	7 581 000 €
Participation demandeurs	3 182 300 €	Travaux TTC éclairage public	2 367 000 €
FIMO	556 300 €	Travaux TTC génie civil télécom	828 000 €
TVA récupérée	1 254 000 €	Immobilisations corporelles	55 000 €
Produits exceptionnels	3 900 000 €	Participations aux travaux des communes	3 000 000 €
Subventions TEPCV	476 000 €	Avances budgets annexes	1 000 000 €
Excédent antérieur	2 943 400 €	Imprévus	100 000 €
<b>Total</b>	<b>19 881 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>19 881 000 €</b>

## **BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2018**

### **DELIBERATION N°1 - Programmation des travaux 2018**

Le Bureau syndical valide les cinquièmes listes de travaux 2018 ci-après :

#### Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 22 extensions à Les Aynans, Beaujeu St Vallier, Beaumotte Aubertans, Beaumotte les Pins, Breuches, Chapelle St Quillain, Cirey, Citers, Cult, Dampvalley St Pancras, Echenans sous Mont Vaudois, Esmoulins, Fontenois les Montbozon, les Magny, Mandrevillars, Pont sur l'Ognon, Rioz, Rosey, Saint Barthélémy, Saint Marcel, Tavey et Vantoux et Longeville.
- ✚ Un renforcement à Corbenay.
- ✚ 6 aménagements esthétiques à Echenoz la Méline, Igny, Marnay, Motey-Besuche, Nouvelle les Cromary et Servigney.
- ✚ Une sécurisation de fils nus à Servance.
- ✚ Une sécurisation de fils nus de faible section à Saint-Germain.

#### Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 10 extensions à Beaujeu St Vallier, Bonboillon, Cirey, Dampvalley St Pancras, Esmoulins, Gevigney Mercey, Gray, Les Magny, Mandrevillars, Nouvelle les Cromary.
- ✚ 2 renforcements à Secenans et Sornay.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
  - . sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Alaincourt et Mersuay.
  - . sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Echenoz la Méline et Saint Sulpice.

#### Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ 10 opérations à Mandrevillars, Saint Sulpice, Nouvelle les Cromary, Cult, Fretigney et Velloireille, Igny, Esmoulins, Chapelle St Quillain, Dampvalley St Pancras et Saint Marcel.

### **DELIBERATION N°2 – Programmes CAS FACE / Mise à jour 2015/2016/2017 et 2018**

Le Bureau syndical arrête listes de travaux du programme CAS FACE 2015 et définit les listes des travaux pour les années 2016, 2017 et 2018 selon les attributions ci-dessous :

Sous programmes	2015	2016	2017	2018
FABe	309 000 €	280 000 €	280 000 €	280 000 €
FABr	1 243 000 €	1 119 000 €	1 121 000 €	1 119 000 €
FC	366 000 €	276 000 €	282 000 €	277 000 €
FS	218 000 €	234 000 €	234 000 €	255 000 €
FSp	142 000 €	202 000 €	202 000 €	192 000 €
<b>Total</b>	<b>2 278 000 €</b>	<b>2 111 000 €</b>	<b>2 119 000 €</b>	<b>2 123 000 €</b>

***DELIBERATION N°3 – Partenariat Alliance avec la Région, l'ADEME et l'Etat***

Le Bureau syndical approuve la convention de partenariat avec la Région, l'ADEME et l'Etat dans le cadre de la participation du SIED70 à l'Alliance des Syndicats d'Energie de Bourgogne Franche-Comté.

***DELIBERATION N°4 – Convention tripartite FREE - ENEDIS et SIED70***

Le Bureau syndical adopte le projet de convention tripartite FREE - ENEDIS et SIED70 relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électroniques. Le syndicat percevra une indemnité unique de 27.50 €HT (valeur 2015) par appui pour une mise à disposition de 20 ans.

***DELIBERATION N°5 – Durée d'amortissement***

Le Bureau syndical arrête la durée d'amortissement pour le budget annexe « Production électrique d'origine renouvelable » nouvellement créé, à savoir :

Travaux d'installation de panneaux photovoltaïques et travaux connexes : ..... 20 ans

***DELIBERATION N°6 – Concours Ecoloustic***

Sur proposition de la Commission « Economies d'énergie et Performance énergétique » du 3 juillet dernier et face au faible nombre de candidatures, le Bureau syndical décide d'ouvrir le concours « Ecoloustic » session 2018-2019 aux périscolaires.

***DELIBERATION N°7 – Indemnité du Receveur***

Le Bureau syndical décide d'octroyer au receveur du SIED 70 une indemnité égale à 50% du montant maximum et précise que ce taux sera appliqué sauf délibération contraire jusqu'à l'achèvement de la présente mandature.

***DELIBERATION N°8 – Suppression de poste***

Le Bureau syndical accepte la proposition du Président de supprimer un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet de catégorie B à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**

20, avenue des Rives du Lac, 70000 Vaivre-et-Montoille ☎ 03.84.77.00.00 ✉ 03.84.77.00.01 E-Mail : [contact@sied70.fr](mailto:contact@sied70.fr)

Le SIED 70 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité